

Franck MARLIN
Député de l'Essonne
Maire d'Étampes

Paris, le 28 janvier 2010

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'appeler de nouveau votre attention sur les préoccupations des usagers franciliens des tronçons des autoroutes A10 et A11 situés en Ile-de-France.

En réponse à ma question écrite n° 43650, vous indiquez que le péage acquitté par les intéressés constitue la seule ressource dont disposent les sociétés concessionnaires pour rembourser les emprunts contractés pour la construction et faire face aux charges d'exploitation, en précisant que la suppression de ce péage poserait un problème d'équilibre du contrat et la question de l'égalité des usagers devant le péage.

S'il est question d'égalité, il me semblerait pourtant plus opportun d'utiliser ce terme concernant celle des usagers devant l'utilisation des tronçons autoroutiers en Ile-de-France dont seuls ceux de l'A10 et l'A11 sont payants.

Par ailleurs, si dans le dernier bilan publié par Cofiroute, pour l'année 2008, celle-ci représente 3,2 % du chiffre d'affaires du Groupe Vinci, le résultat net de Cofiroute en représente plus de 30 %, sachant par ailleurs que pour cette même année 80 % du résultat du Groupe a été distribué à ses actionnaires.

Il est donc légitime de s'interroger sur le déséquilibre financier réel qui serait généré par la suppression non pas d'un péage mais des trois situés en région francilienne : Dourdan, Ablis et Allainville.

Aussi, et considérant qu'il s'agit d'une délégation de service public, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître les estimations des pertes financières dans le cas d'une suppression de ces trois péages, la part qu'elle représenterait dans le résultat net du Groupe Vinci, et le nombre d'usagers du bassin parisien qui seraient effectivement concernés par cette mesure.

En outre, dans votre réponse, vous évoquez « *l'effort commercial consenti par cette société* » par la mise en place « *des dispositifs d'abonnements pour les franciliens qui utilisent fréquemment certains tronçons* ».

Force est de constater que cet effort est plus que limité puisqu'il se cantonne à une seule proposition d'abonnement pour le péage de Dourdan (1,08 € au lieu de 1,60 €), par ailleurs moins intéressante que l'option « *Mobili-t* » proposée par cette société.

Au-delà de ces faits, il faut rappeler une problématique importante dans ce secteur géographique en pleine expansion démographique, notamment par la venue de nouvelles familles, qui est celle d'une offre de transports en commun très insuffisante, et parfois même inexistante, tant au niveau du réseau ferré que de bus malgré l'installation d'un arrêt à Briis-sous-Forges, ainsi que l'inadaptation et la saturation des axes secondaires, dont la RD 191.

Dès lors, les autoroutes A10 et A11, dans leurs tronçons franciliens, restent l'unique moyen aux usagers pour se rendre à leur travail, un trajet pour lequel ils sont contraints de déboursier plus de 1 500 € annuels, par véhicule, soit une part importante dans le budget d'une famille.

Quant à l'abonnement des collectivités locales, outre le fait que la majorité d'entre elles sont de petites communes aux capacités financières nécessairement limitées, il est à craindre que les Conseils Généraux et Régionaux soient peu enclin à une telle participation, comme l'illustrent malheureusement leur manque d'engagement tant au niveau autoroutier, à l'instar de la rénovation de l'autoroute A6 par le Conseil Général de l'Essonne, que ferroviaire pour les régions Centre et Ile-de-France. De plus, les concessions sont de la compétence exclusive de l'Etat.

En conséquence, il semble que seule une volonté politique forte du Gouvernement en la matière puisse permettre d'aboutir enfin à une solution pérenne et fidèle aux recommandations de la Cour des Comptes non suivies d'effet à ce jour.

Si, comme l'a révélé la presse nationale, les concessions du Groupe Vinci viennent d'être prolongées d'un an compte tenu de leurs investissements pour le verdissement et la restauration des aires de repos, le délai avant le renouvellement de ces concessions serait donc l'occasion d'étudier ce dossier, sur le fond, avec l'ensemble des acteurs, associatifs, économiques et politiques concernés ; une démarche qui pourrait être marquée par l'organisation d'une table ronde tant attendue et conforme à l'engagement qui avait été pris.

Vous remerciant par avance des réponses que vous m'apporterez, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bis à tu



Franck MARLIN

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des Transports
40, rue du Bac
75700 PARIS

FM/JM/0110